



# RAPPORT ANNUEL 2011

CHAMBRE NATIONALE DE LA BATELLERIE ARTISANALE

Plus de 25 ans au service de la batellerie artisanale.





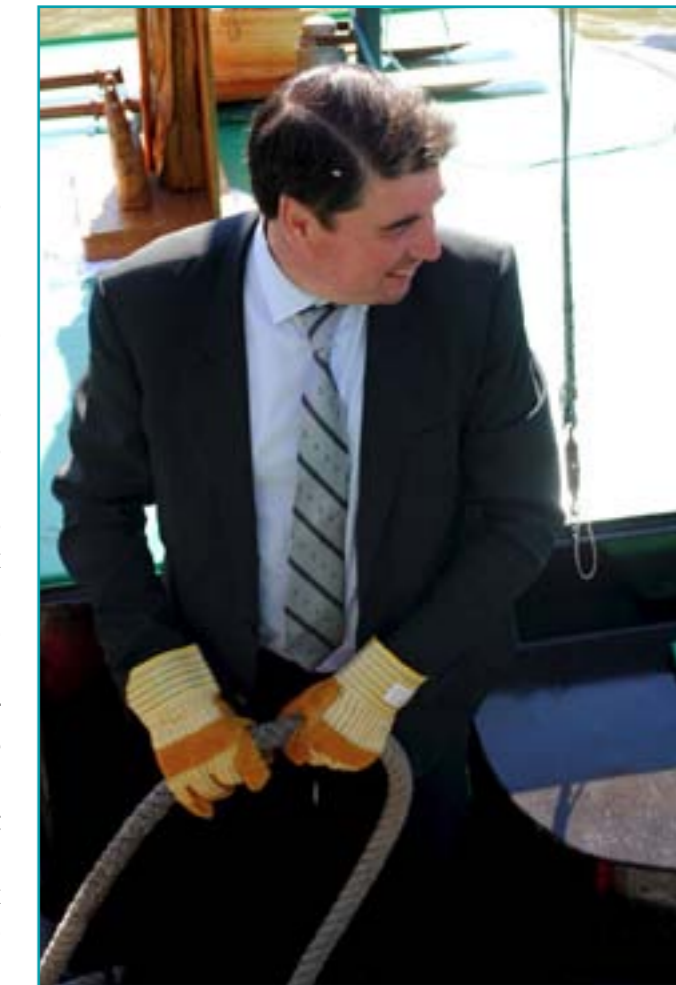
## Le mot du président, Michel Dourlent

Malgré des difficultés variées, le transport fluvial continue de résister correctement à la crise en 2011 comme il l'avait fait en 2010. La Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA) poursuit quant à elle en 2011 le travail qu'elle réalise au service des entreprises artisanales de transport fluvial depuis plus de 25 ans.

Pour la CNBA, l'année 2011 est marquée en premier lieu par le développement de nouveaux services, déjà entamé en 2010. Si la création d'un poste de juriste a permis de mettre à disposition des bateliers le soutien juridique dont ils ont besoin pour être correctement « armés » dans leurs relations commerciales, celle de deux nouveaux postes, dont la mise en place était souhaitée par la CNBA depuis longtemps, est autorisée par les autorités de tutelle pour 2011 : la communication, afin de développer l'information des entreprises et la présence de la CNBA auprès de ses partenaires et la formation afin de développer la formation continue des bateliers. En parallèle, les autres services demeurent : centre de

formalités des entreprises, information des créateurs d'entreprises, annuaire des transporteurs, bulletin d'informations, aides financières...

A la CNBA, l'année 2011 est également caractérisée par le soutien apporté aux entreprises dans la mise en œuvre de certaines réformes législatives et réglementaires ou face à des difficultés spécifiques : obligation d'utiliser le Gazole non routier, exonération de taxe intérieure sur les produits énergétiques, problèmes de langue aux Pays-Bas... Une importante étape de concertation est également menée durant la première partie de l'année autour des travaux de refonte des statuts, dont l'aboutissement tant attendu est prévu pour 2012. Enfin 2011 est une année durant laquelle les membres du conseil d'administration de la CNBA, professionnels élus par leurs pairs, se sont particulièrement impliqués dans la représentation du transport fluvial auprès de très nombreux partenaires, condition essentielle pour que ce mode de transport soit davantage connu, utilisé et estimé.



• **Le mot du Président, Michel Dourlent ...03**

» **01. LE TRANSPORT FLUVIAL  
DE MARCHANDISES**

1.1 Un mode de transport au fort potentiel	06
1.2 Le transport fluvial en 2011	10
1.3 Les entreprises et leurs spécificités	12

» **03. LA CNBA ET LES BATELIERS**

3.1 L'assistance juridique	32
3.2 La communication	34
3.3 La formation	38
3.4 L'édition	40
3.5 L'assistance aux formalités administratives	42
3.6 Les aides financières	44

» **02. LA CNBA, SON ORGANISATION  
ET SON ENVIRONNEMENT**

2.1 Les acteurs du transport fluvial	20
2.2 Les missions de la CNBA	22
2.3 L'organisation interne	24
2.4 Les commissions	27
2.5 Les ressources et les dépenses de la CNBA	29

» **04. LA CNBA ET LE TRANSPORT FLUVIAL**

4.1 Les activités de représentation	46
4.2 Information, conseil et accompagnement	48
4.3 Les chantiers réglementaires	50

## LE TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES



# 1.1 \\ Un mode de transport au fort potentiel

Mode de transport utilisé depuis des siècles dans de très nombreux pays du monde, le transport fluvial a su s'adapter pour répondre à nos différents besoins. Il permet des déplacements massifs de marchandises sur nos voies d'eau, aujourd'hui, largement sous-exploitées, dans des conditions respectueuses de l'environnement. Malgré d'importants défis auxquels il doit faire face, le transport fluvial a de l'avenir devant lui.

## > Fiable et efficace

Empruntant le seul réseau de transport non saturé, le transport fluvial garantit en premier lieu une grande fiabilité dans les délais d'acheminement et de livraison. Il permet d'opérer des déplacements massifs de marchandises.

Il est particulièrement approprié pour des marchandises lourdes et denses. Sur les voies navigables françaises sont transportées principalement des produits agricoles (céréales, graines oléagineuses), des matériaux de construction (sable, gravats, goudron, ...), des produits pétroliers, des combustibles minéraux, des déchets métalliques, des engrais et produits chimiques et des véhicules.

Une seule péniche Freycinet, qui navigue sur les plus petits canaux de France, transporte de 250 à 350 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 10 à 14 camions. Quant aux grands convois, constitués de barges propulsées par un pousseur, qui circulent sur les fleuves et les canaux à grand gabarit, ils peuvent atteindre 5000 tonnes, soit l'équivalent de 250 camions.

## > Compétitif

Outre sa fiabilité et son efficacité, le transport fluvial est également particulièrement concurrentiel. En effet, la massification permise par la voie d'eau - le plus petit bateau transportant une marchandise équivalente à 14 camions - participe grandement à sa compétitivité. C'est par le volume transporté et la compression des coûts qui en découle que la voie d'eau trouve tous ses avantages.

De plus, il est appelé à jouer un rôle de plus en plus majeur dans l'offre multimodale de demain.




Péniches de type Freycinet  
350 t - 38,50m x 5,05m x 14 




Bateau de type Canal du Nord  
970 t - 70m x 5,70m x 39 



Chaland de Seine  
1 300 t - 60m x 6,60m x 52 



Automoteur de type Rhein  
Herne Kanal  
1 350 t - 80m x 9,50m x 54 



Automoteur rhénan  
2 500 t - 95m x 11,40m x 100 

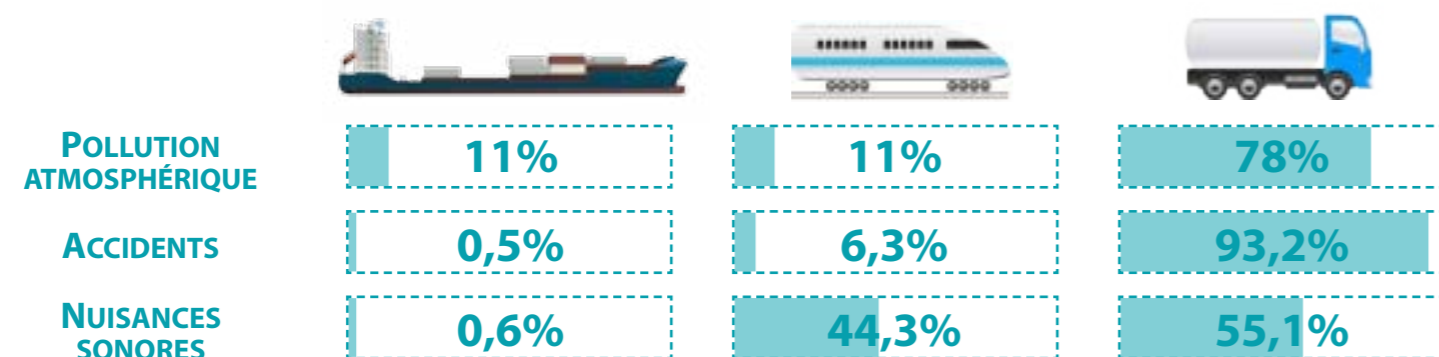


Convoi poussé  
5 000 t - 185m x 11,40m x 200 

# 1.1 \ Un mode de transport au fort potentiel

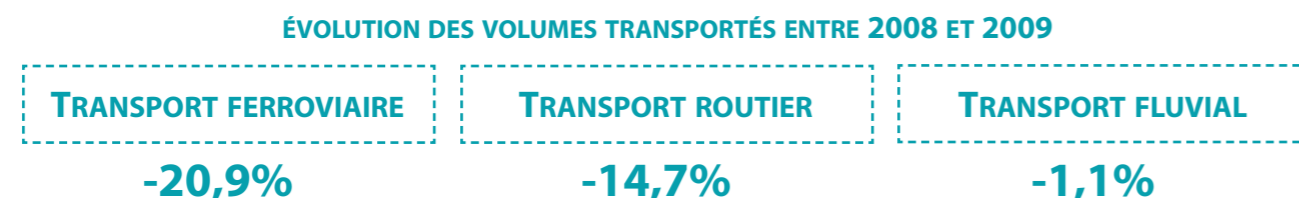
## > Respectueux de l'environnement

Avec une consommation moyenne qui varie de 6,30 litres au kilomètre (automoteur d'une capacité de 400 tonnes) à 28,40 litres au kilomètre (pousseur avec barge de capacité supérieure à 880kW) et de 0,85 à 3 litres par tonne pour 100 kilomètres, le transport fluvial est au service du développement durable car peu polluant.



## > Une bonne résistance à la crise

Parmi les différents modes de transport, le transport fluvial est celui qui a le mieux résisté à la crise. Face à une diminution générale de 14,7% du volume transporté entre 2008 et 2009, le volume de marchandises transportées sur les fleuves et canaux ne diminue que de 1,1%. Après une phase de croissance entre 2001 et 2006 (passant de 6,7 milliards de t/k à 8 milliards de t/k), le transport de marchandises par voie fluviale s'est stabilisé autour de 7,5 milliards de t/k à partir de 2007, avant de dépasser à nouveau les 8 milliards de t/k en 2010.



## > Les défis pour le transport fluvial

Le développement du transport fluvial est conditionné aujourd'hui par de nombreux défis. Parmi eux, on peut citer le développement des infrastructures, dont la majeure partie reste inaccessible aux bateaux de grande taille, et la connexion des bassins de navigation, indispensable à l'essor du secteur. L'entretien du réseau, notamment celui de plus petite taille, fait également partie des conditions essentielles pour que ce mode transport puisse se développer.

Le deuxième défi, et non des moindres, est celui du renouvellement de la flotte. Composée de quelque 1300 bateaux de commerce, son âge moyen reste très élevé en comparaison des flottes des autres pays européens.

	2006	2010
<400 t	588	496
400 à 649 t	298	280
650 à 999 t	202	214
1 000 à 1 499 t	97	130
1 500 à 2 999 t	131	195
> 3 000 t	0	14
<b>Total</b>	<b>1316</b>	<b>1329</b>

Evolution des unités fluviales et de leur taille entre 2006 et 2010 (source : Voies navigables de France, chargé par l'Etat de tenir le fichier des bateaux).

# 1.2 \\ Le transport fluvial en 2011

Comme les années précédentes, le transport fluvial a bien résisté à la crise en 2011 malgré un tassement par rapport à 2010. Les principales marchandises qui se développent sont les matériaux de construction, les produits métallurgiques, les conteneurs et les colis lourds.

## > Trafics et variations des transports

	Volumes		Prestations	
	Trafics (Mt)	Variation 11/10	Trafics (Mt-km)	Variation 11/10
Produits agricoles	9,80	-8,8%	1 719,78	-11,0%
Produits alimentaires	3,50	+0,4%	491,39	-0,6%
Charbon	3,78	-20,7%	543,15	-20,8%
Produits pétroliers	5,54	-7,4%	616,83	-4,4%
Minerais et ferrailles	3,08	-0,8%	311,57	-1,3%
Produits métallurgiques	2,06	+12,1%	348,99	+11,0%
Matériaux de construction	22,59	+3,1%	2 575,66	+5,9%
Sel	0,58	+1,8%	188,62	-5,2%
Engrais	1,17	-23,5%	200,27	+6,5%
Produits chimiques	1,87	-5,6%	330,37	-8,0%
Véhicules, colis lourds et conteneurs	4,68	+3,6%	851,00	+3,8%
<b>Total</b>	<b>58,66</b>	<b>-3,0%</b>	<b>7 863,60</b>	<b>-2,4%</b>

Trafics et variations des marchandises transportées par voie fluviale (source : Voies navigables de France, statistiques annuelles 2011).

## > L'évolution des marchandises transportées

Si les secteurs traditionnels du transport fluvial que sont les céréales et le charbon sont en repli, d'autres secteurs se développent, en particulier le transport de conteneurs, atteignant 517.000 evp (équivalent vingt pieds) transportés.

Si le transport de céréales est en repli, du fait notamment de la réduction des exportations, cette diminution est à nuancer. Elle est nette sur la Moselle mais moins forte à Rouen, et elle n'empêche pas de bonnes performances sur certaines parties du réseau.

Les transports de matériaux se développent particulièrement sur les bassins rhodanien et mosellan et, dans une moindre mesure, sur la Seine et le Nord Pas de Calais.

Toutes marchandises confondues, le bassin Seine Oise se développe en 2011 et reste en première position au niveau national. En volume, le bassin Rhône-Saône reste stable en 2011, tandis que les deux bassins de l'Est de la France sont en retrait.

	Volumes		Prestations	
	Trafics (Mt)	Variation 11/10	Trafics (Mt-km)	Variation 11/10
Nord-Pas-de-Calais	9,12	-1,5%	856,70	-2,1%
Seine-Oise	23,03	+3,0%	4 184,88	+1,8%
Moselle	8,98	-12,3%	563,41	-12,5%
Rhône-Saône	6,27	+3,3%	1 370,67	-5,6%
Rhin	11,97	-10,0%	1 075,59	-8,0%

Trafics et variations des volumes et prestations, toutes cales confondues (source : Voies navigables de France).

# 1.3 \\ Les entreprises et leurs spécificités

Les entreprises de marchandises par voie fluviale sont composées de deux grandes « familles » : les armateurs, entreprises de grande taille, en petit nombre, et les entreprises artisanales, qui constituent la très grande majorité des entreprises et qui sont de taille plus réduite, ne dépassant pas six salariés. La représentation des premières est assurée par le Comité des armateurs fluviaux (CAF), tandis que celle des entreprises artisanales l'est par la Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA).

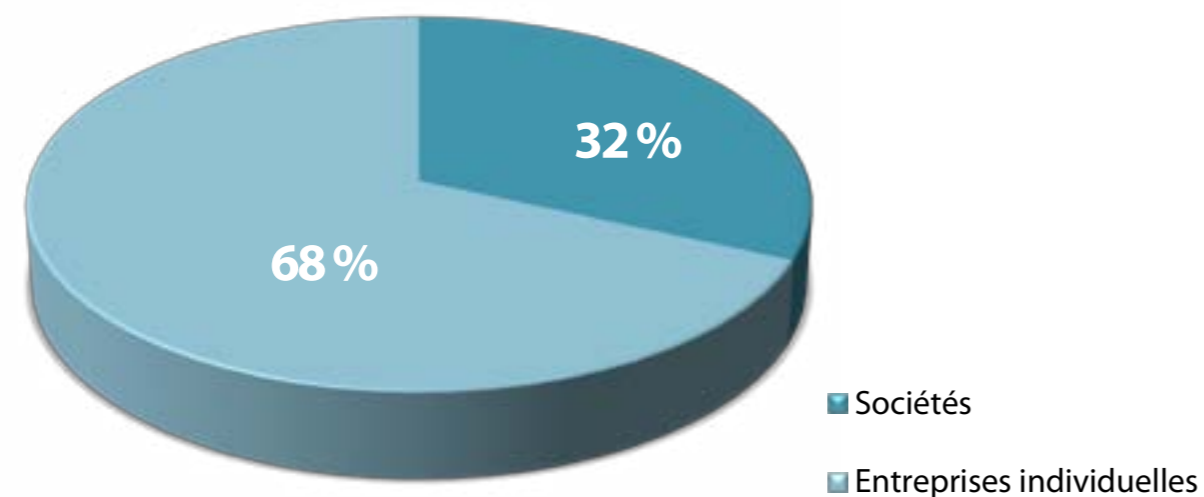
## > Les entreprises artisanales

Le Code des transports prévoit que les entreprises dont l'activité est le transport de marchandises par bateau et qui n'emploient pas plus de six salariés, ainsi que les coopératives artisanales, doit être immatriculées au registre des entreprises tenu par la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Au 31 décembre 2011, ce sont 734 entreprises qui sont inscrites au registre de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Elles se répartissent de la manière suivante (voir graphique ci-contre) :

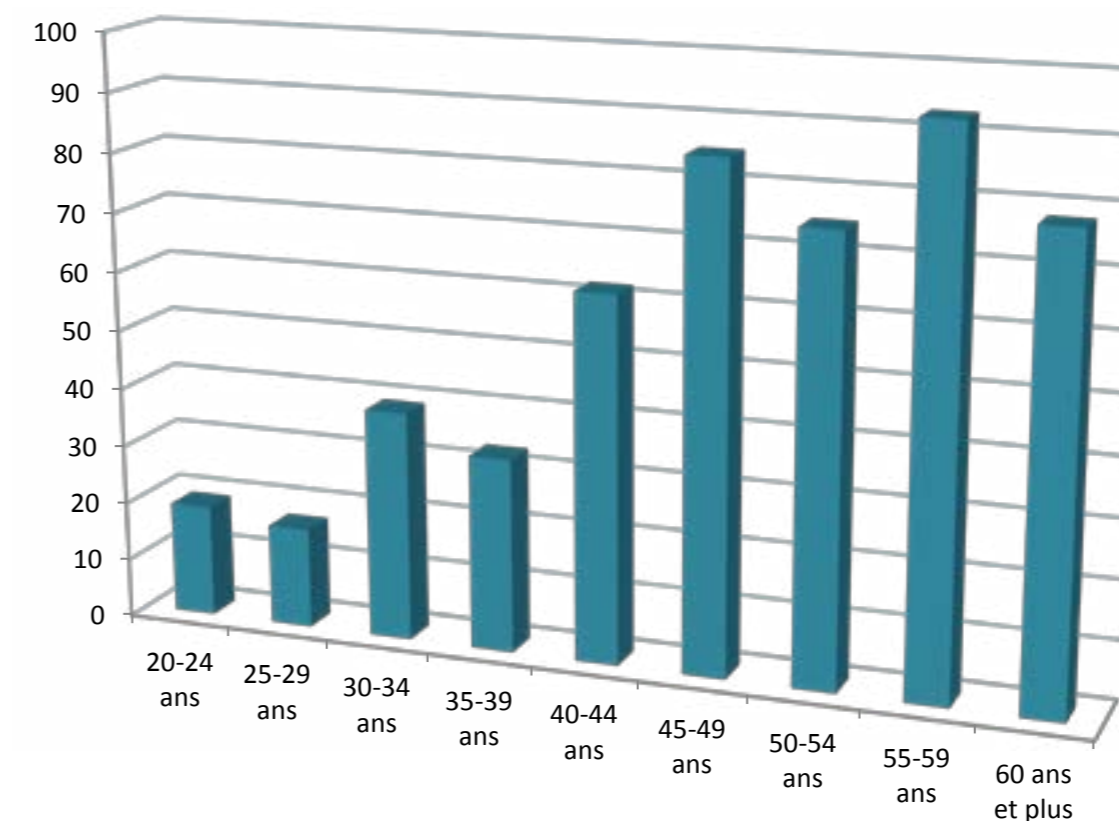
- 501 entreprises individuelles,
- 232 sociétés.



(Les entreprises artisanales inscrites à la CNBA)

## > Les entreprises individuelles

La majeure partie des entreprises artisanales sont des entreprises individuelles (68%). Ces entreprises sont pour la plupart « familiales » : le chef d'entreprise vit sur son bateau avec son conjoint et, le cas échéant, ses enfants. 55% des conjoints ont le statut de conjoint collaborateur.



(Âge des chefs d'entreprises individuelles)

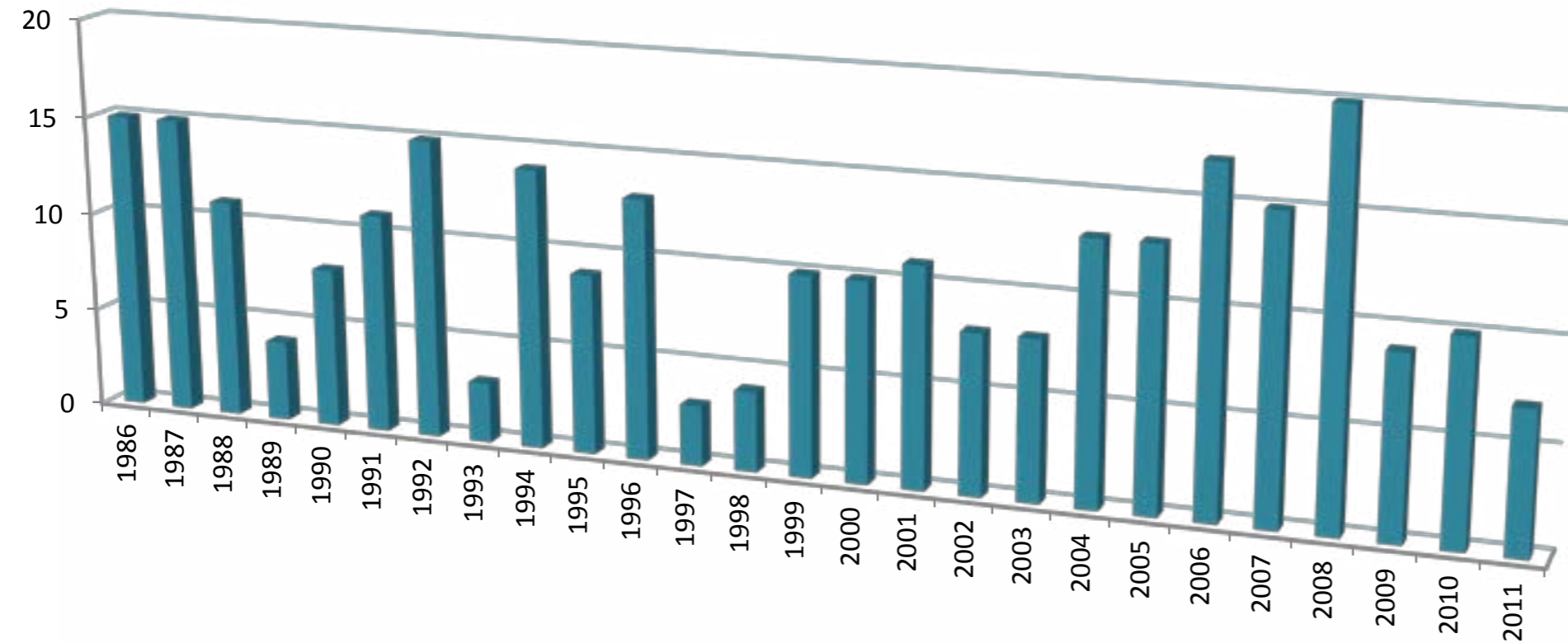
La plupart des chefs d'entreprises individuelles sont propriétaires de leur bateau à 94% contre seulement 6% de locataires. Les chefs d'entreprises individuelles sont à 93% des hommes et à 7% des femmes.

L'âge moyen des chefs d'entreprises individuelles s'élève à 48 ans. Sur 501 chefs d'entreprises, 170 ont 55 ans et plus (33%). 245 ont 50 ans et plus (48%). 109 ont moins de quarante ans (21%), 171 ont moins de 45 ans (34%) et 256 ont moins de 50 ans (51%).

Voir diagramme ci-contre.

Le nombre de créations d'entreprises individuelles est en moyenne de 11 entreprises par an depuis 1985 (date de création de la CNBA). Le nombre maximal de créations sur la période est atteint en 2006 et 2008, les années les moins « créatives » étant 1989, 1993 et 1997. 2009, 2010 et 2011 sont des années comparables aux années 2000, 2001 et 2002.

Voir le diagramme ci-dessous pour un détail des évolutions de création d'entreprises individuelles.



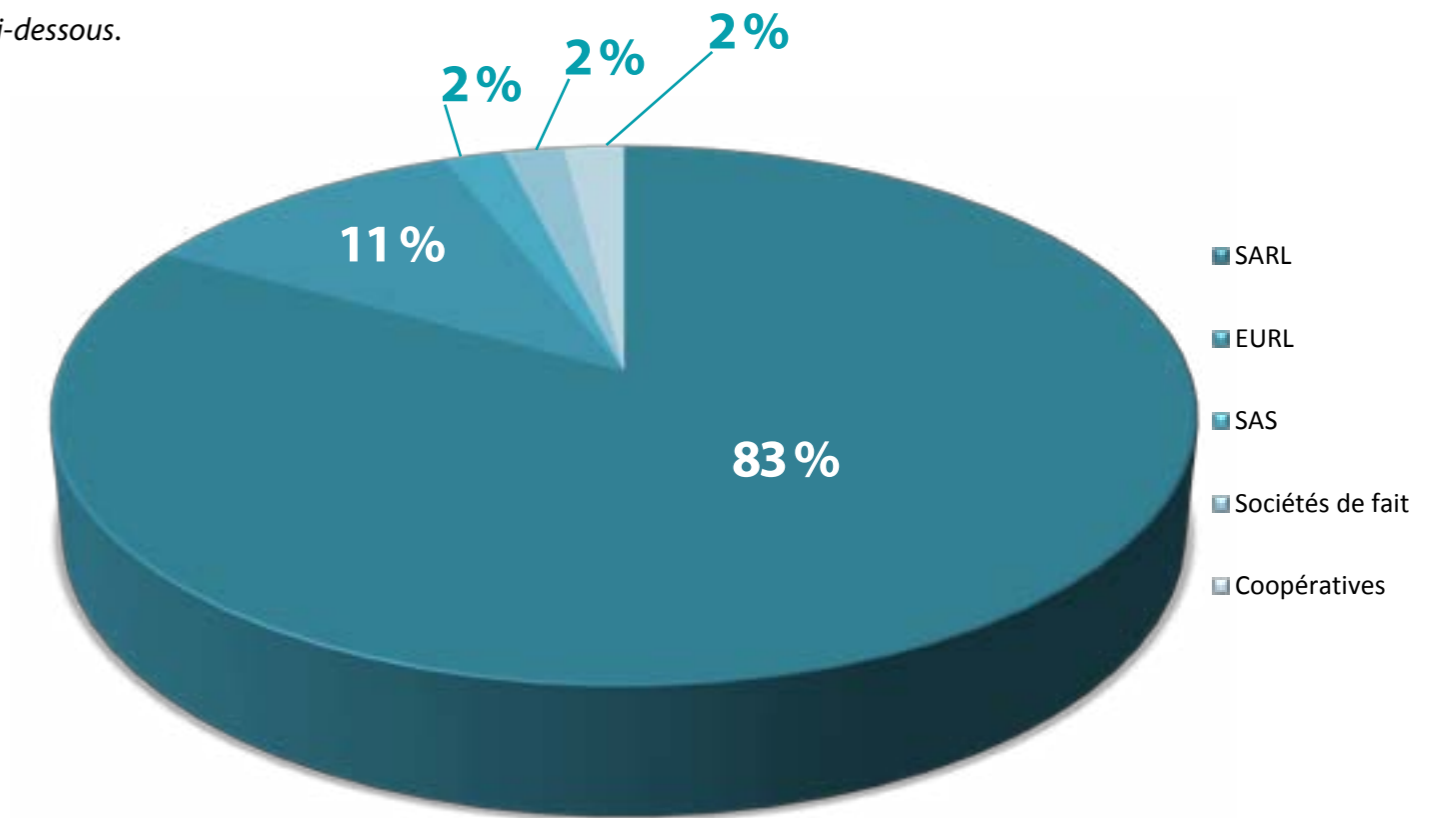
*(Nombre de créations d'entreprises individuelles)*

## ➤ Les sociétés

Si la majeure partie des entreprises artisanales est constituée d'entreprises individuelles, les sociétés restent très représentées avec 32% des entreprises.

La forme sociale de ces sociétés est pour 83% celle de la SARL. L'EUURL vient en deuxième position (11% des sociétés). Quelques autres formes sont également représentées : SAS (2%), sociétés de fait (2%) et coopératives (2%).

Voir graphique ci-dessous.



*(Forme sociale des sociétés inscrites à la CNBA)*

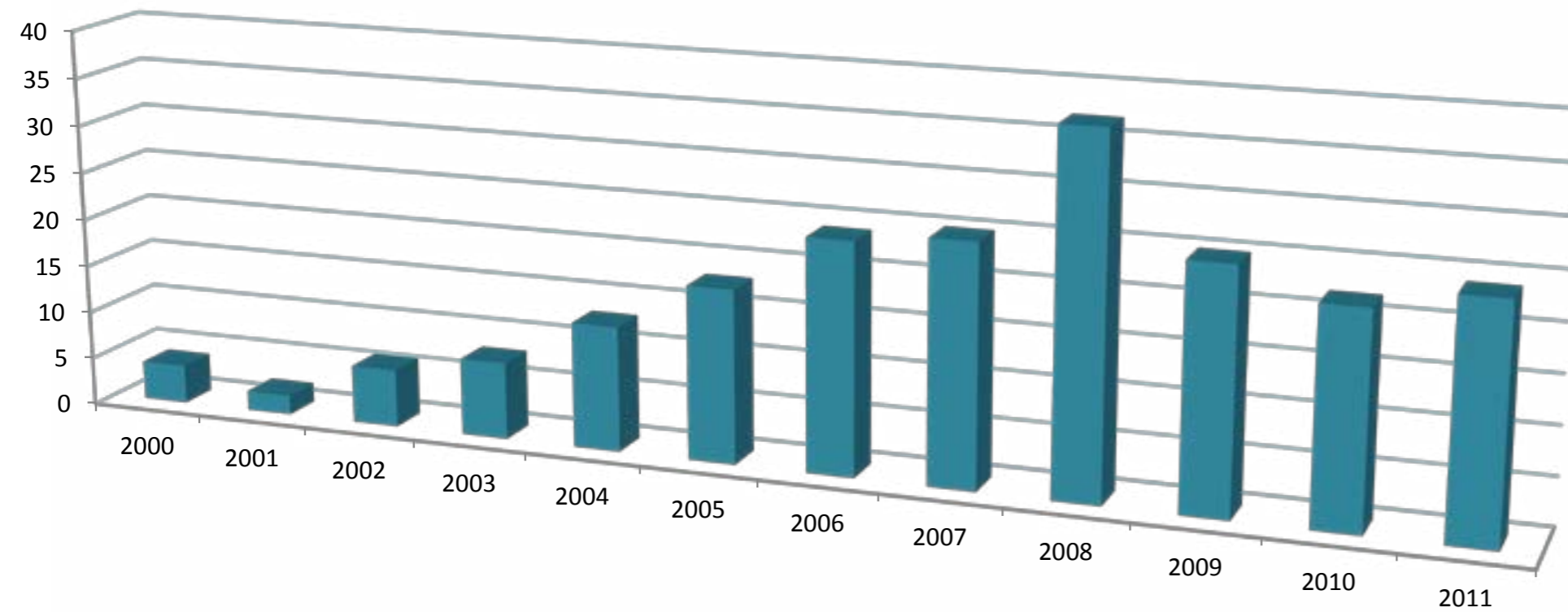


Sur la période 2000-2011, le nombre de créations de sociétés est en nette augmentation.

Dans cette dynamique, le maximum est atteint en 2008, avec 37 créations de sociétés. Sur la période 2000-2011, le nombre moyen annuel de créations de sociétés est de 17.

Depuis 2006, 26 sociétés en moyenne sont créées par an.

Voir diagramme ci-dessous.



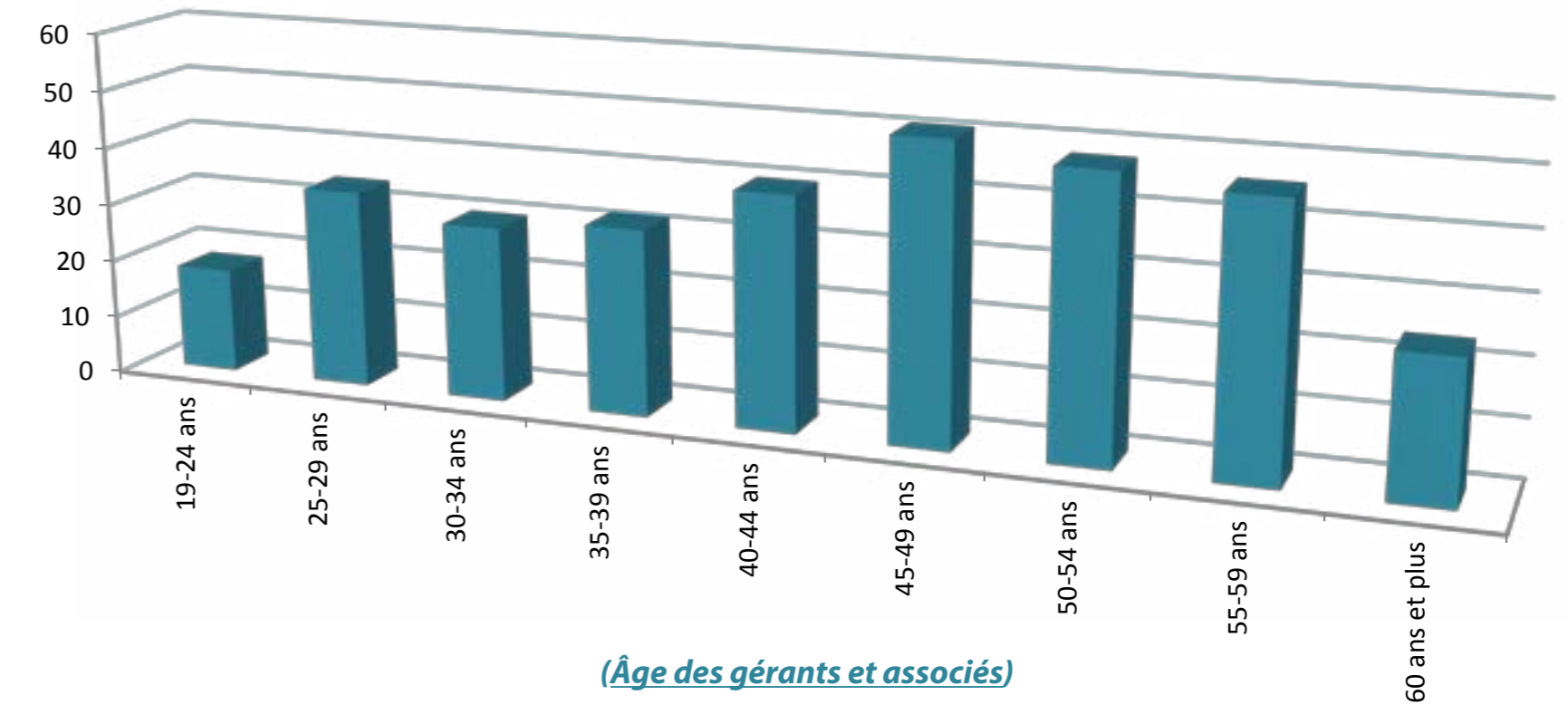
**(Nombre de créations de sociétés)**

L'âge moyen des gérants et associés est de 44 ans. Sur 323 gérants et associés, 86 ont entre 19 et 35 ans (26%), 154 ont moins de 45 ans (47%), 70 ont 55 ans et plus (21%), 24 ont 60 ans et plus (7,5%).

Sur 323 gérants et associés, on compte 71 femmes et 252 hommes.

35 femmes ont le statut d'associé, 17 le statut de co-gérant majoritaire, 11 ont le statut de gérant majoritaire et 4 le statut de gérant minoritaire. 8 hommes ont le statut d'associé, 56 sont cogérants majoritaires, 128 ont le statut de gérant majoritaire et 19 le statut de gérant minoritaire.

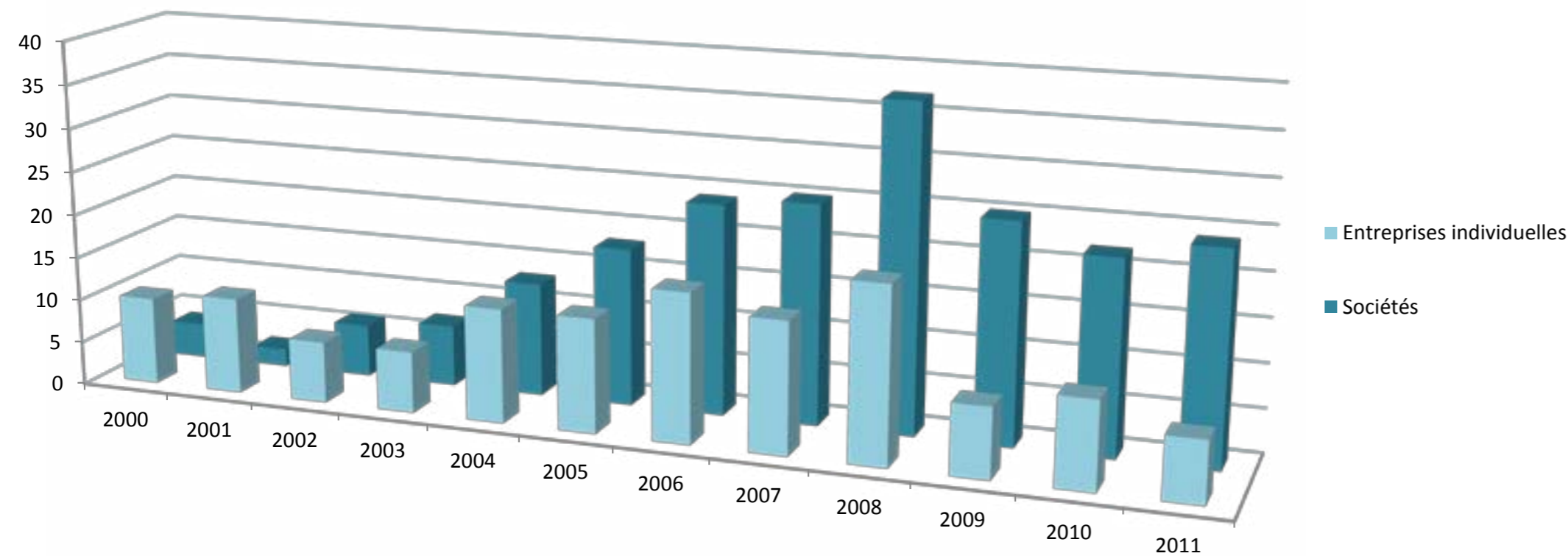
Voir diagramme ci-dessous.



**(Âge des gérants et associés)**

Depuis quelques années on note un développement beaucoup plus important des sociétés que des entreprises individuelles.

Voir diagramme ci-dessus.



*(Créations d'entreprises : évolution comparée entreprises individuelles / sociétés)*

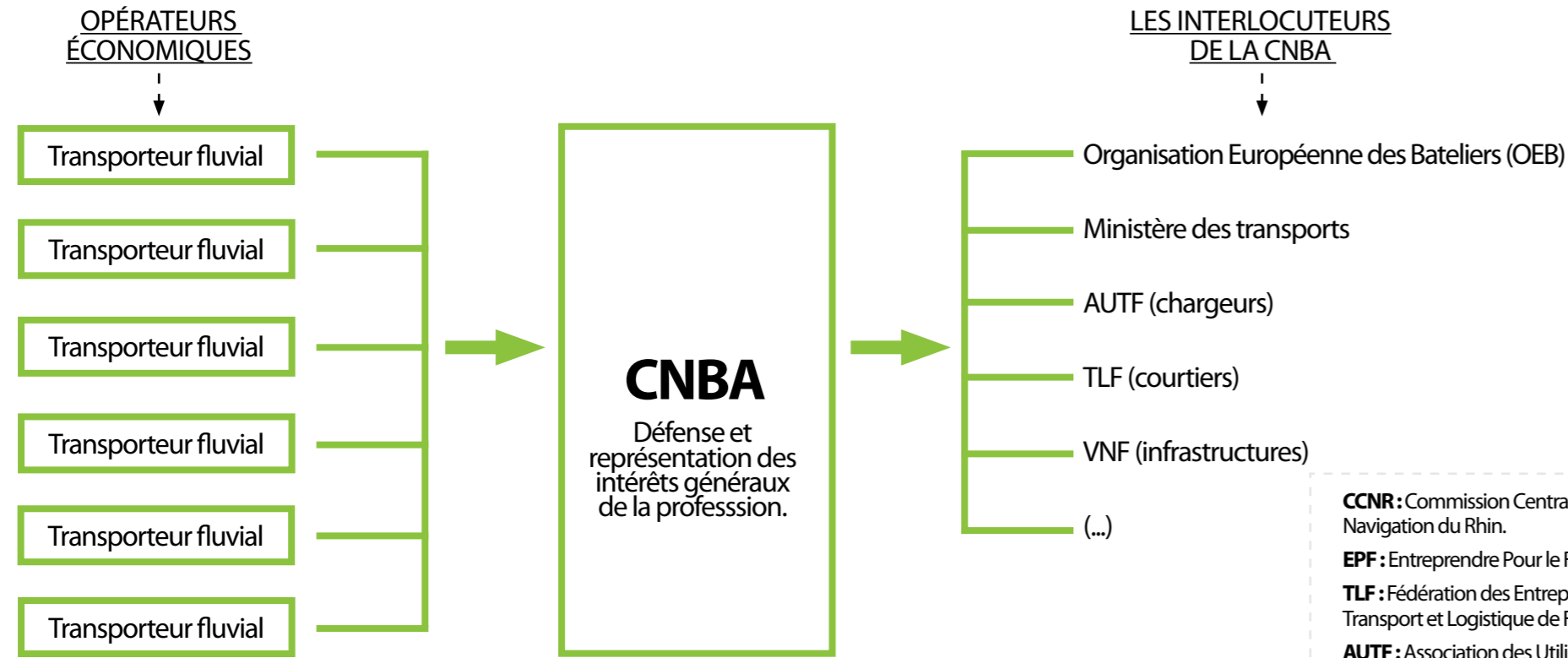
## LA CNBA, SON ORGANISATION ET SON ENVIRONNEMENT



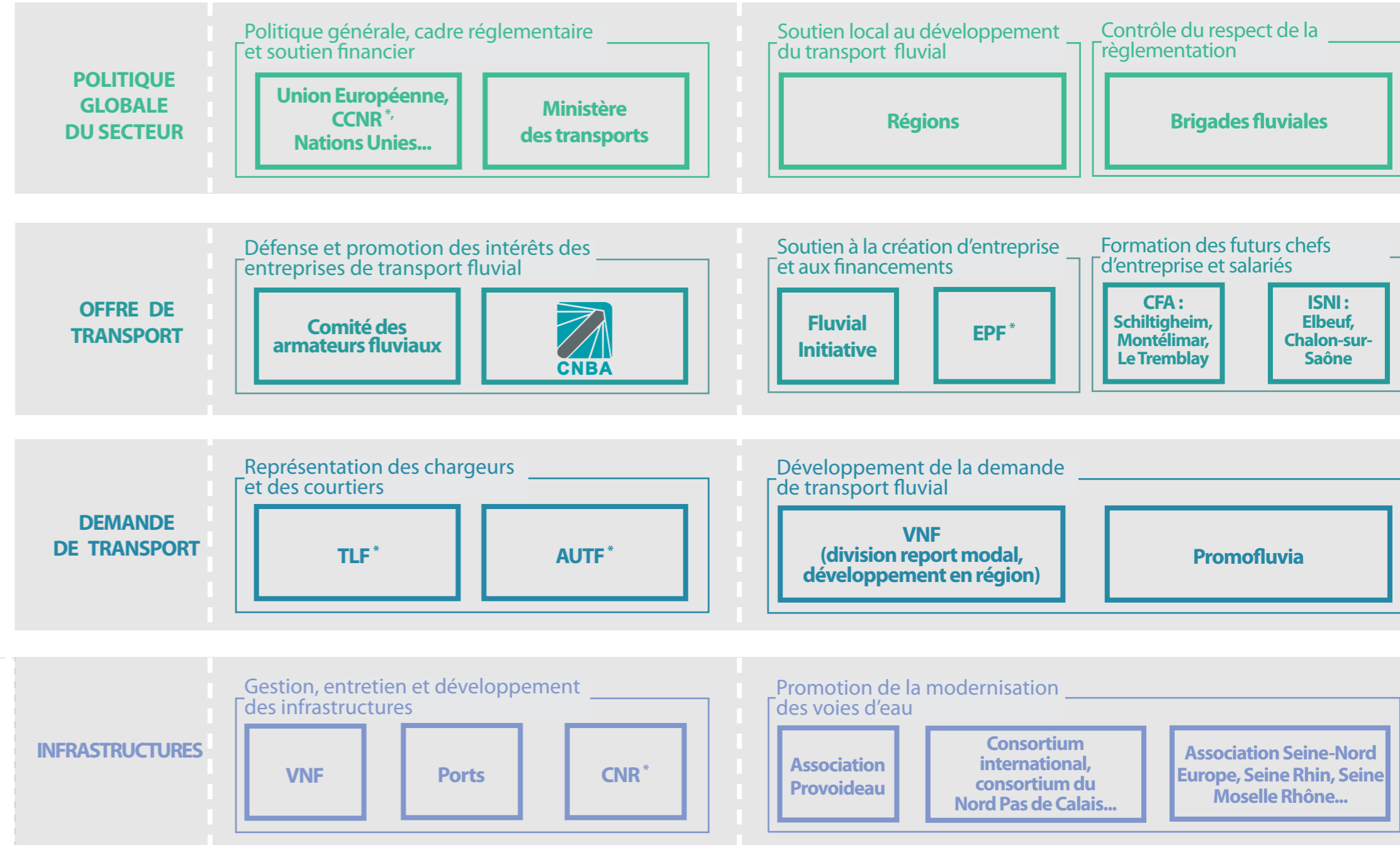
# 2.1 \ Les acteurs du transport fluvial

Outre les opérateurs économiques (cf. 1.3), le transport fluvial français est conditionné et soutenu par de nombreux acteurs publics comme privés. Au premier rang d'entre eux figure la CNBA. A la confluence des univers public et privé, établissement sous la tutelle du Ministère des transports mais administré exclusivement par des professionnels du monde fluvial, la CNBA est au cœur d'un vaste réseau d'acteurs ayant, tous, vocation à favoriser la bonne marche et l'essor du transport fluvial.

## > La CNBA



**CCNR** : Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.  
**EPF** : Entreprendre Pour le Fluvial.  
**TLF** : Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France.  
**AUTF** : Association des Utilisateurs de Transport de Fret.  
**CNR** : Compagnie Nationale du Rhône.



\* Voir ci-contre pour la description des acronymes.

## 2.2 \\ Les missions de la CNBA

Organisme de droit public créé en 1984 et administré par des bateliers élus par leurs pairs, la Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA) a pour mission de défendre et promouvoir les intérêts généraux de la batellerie artisanale auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques.

### > Défense des intérêts de la batellerie auprès des pouvoirs publics

Les bateliers élus au conseil d'administration de la CNBA sont présents auprès de nombreuses organisations : commission des usagers et commissions territoriales de Voies Navigables de France, conseil d'administration du Port autonome de Paris, Ports Organisation européenne des bateliers... La CNBA est par ailleurs consultée par le Ministère des Transports sur tout projet de loi ou règlement en lien avec le transport fluvial.

### > Assistance juridique

La CNBA met à disposition des bateliers les services d'une juriste, qui les aide à défendre leurs droits.

### > Information des professionnels

Site internet, bulletin d'informations trimestriel, « newsletter » : la CNBA informe les professionnels des actualités du secteur.

### > Formation des professionnels

La CNBA apporte un soutien financier aux bateliers se formant auprès d'organismes partenaires. Elle organise des formations si plusieurs bateliers en font la demande (informatique, langues...). Les administrateurs de la CNBA font passer des permis de conduire et participent aux jurys d'examens pour la délivrance de l'Attestation de Capacité Professionnelle (ACP) et du CAP Navigation fluviale. Ils participent également à un travail de long terme sur la mise en place d'un bac professionnel.

### > Création et gestion d'entreprise

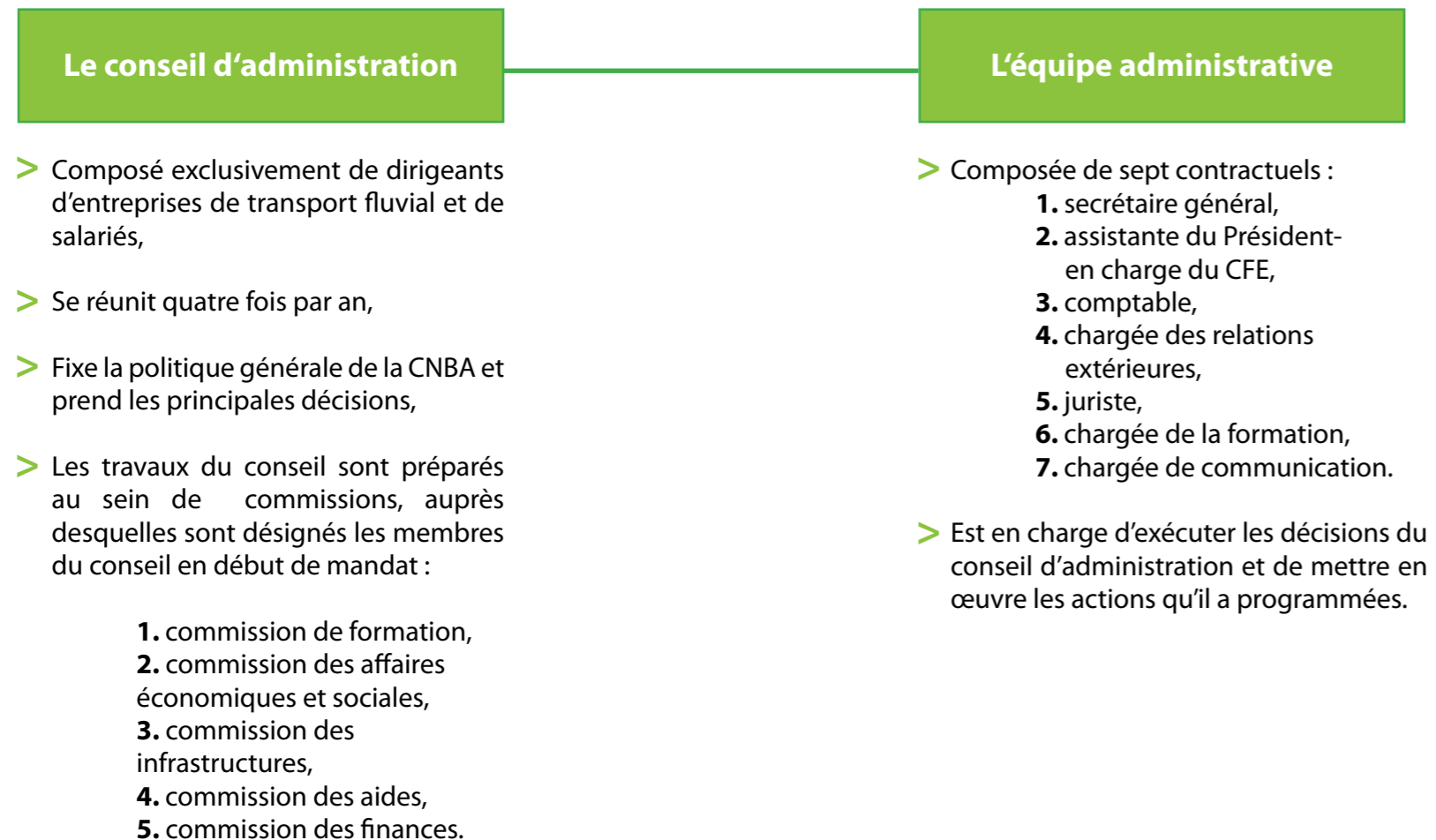
La CNBA gère le centre de formalités des entreprises (CFE) dédié à la batellerie artisanale. Elle assiste les entreprises dans la réalisation des formalités administratives liées à votre entreprise. Elle propose des aides alimentaires pour les bateliers en difficulté (accident grave, maladies...).

### > Promotion de l'artisanat batelier

La CNBA promeut l'artisanat batelier auprès des chargeurs et des clients. Elle présente les métiers de la batellerie et les formations à l'occasion de salons des métiers pour jeunes et adultes. Elle donne des informations sur le métier de batelier à toutes les personnes qui la contactent par téléphone ou par mail à ce sujet.

## 2.3 \\ L'organisation interne

La CNBA est fondée sur deux « piliers » :



Le conseil d'administration et l'équipe administrative sont dirigés par le président du conseil d'administration.

**Depuis 2003, le président du conseil d'administration est M. Michel Dourlent.**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2011

**Président : Michel Dourlent**

#### Membres du conseil d'administration

**Joannes Amand, Lionel Bridiers, Annie Cailliez, Pascal Canipel, Didier Carpentier, Bruno Cossiaux, William Couzereau, Daniel Claeys, Olivier Delcourt, Jocelyn Dermey, Isabelle Dewindt, Dany Gastalle, Daniel Keck, José Laval, Florence Lhopital, Guy Manouvrier, Corinne Ploix-Malbrunot, Aldo Reemers, Daniel Vanderplaetse, Joël Verbeke.**

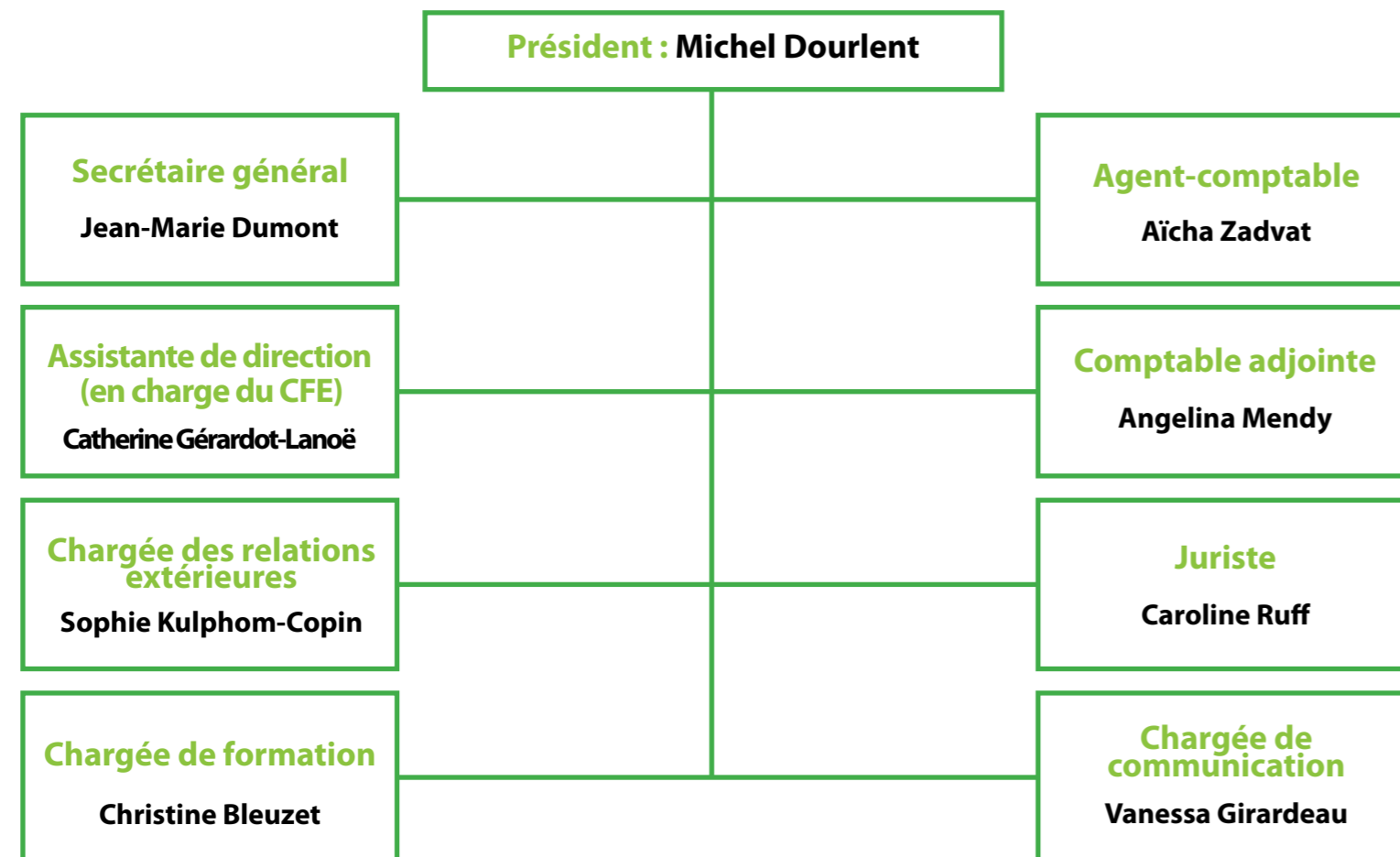
#### Membres du bureau

**Michel Dourlent (président national), Daniel Claeys (premier vice-président national), Lionel Bridiers (second vice-président national), Jocelyn Dermey (président bassin parisien), Bruno Cossiaux (président région est et Rhône-Saône), Annie Cailliez (présidente Nord-pas-de-Calais), José Laval (secrétaire), Didier Carpentier (secrétaire adjoint), Joël Verbeke (trésorier).**

Commission des finances	Commission des affaires économiques et sociales	Commission de la formation	Commission des infrastructures	Commission de contrôle des inscriptions au registre	Commission des aides
Isabelle Dewindt, Olivier Delcourt, Guy Manouvrier, Daniel Keck.	Dany Gastalle, Pascal Canipel, Joannes Amand, Corinne Malbrunot <i>suppléants :</i> Annie Cailliez, Isabelle Dewindt, Florence Lhopital, Jocelyn Dermey.	José Laval, Lionel Bridiers, Didier Carpentier, Florence Lhopital.	Jocelyn Dermey, Bruno Cossiaux, Annie Cailliez <i>suppléants :</i> Lionel Bridiers et Daniel Claeys, Olivier Delcourt et Guy Manouvrier, Dany Gastalle et Daniel Vanderplaetse.	Michel Dourlent, Daniel Claeys <i>suppléants :</i> Lionel Bridiers, Joël Verbeke.	Didier Carpentier, José Laval.

Tous les comptes rendus des commissions sont mis à la disposition des entreprises de transport fluvial tout au long de l'année sur le site internet de la CNBA, dans l'espace adhérent : [www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr)

## L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



### > Commission des infrastructures

La commission des infrastructures est destinée à faire le point sur les principaux sujets liés à l'entretien et à la modernisation des infrastructures. Elle a également vocation à aborder des thèmes relatifs à la modernisation des bateaux et équipements.

En 2011, cette commission s'est réunie le 27 avril et le 25 mai. A l'occasion de cette dernière commission, M. Marc Papinutti, Directeur général de Voies navigables de France, est venu présenter à la commission le projet de VNF pour la voie d'eau à horizon 2013.

### > Commission des affaires économiques et sociales

La commission des affaires économiques et sociales a vocation à aborder tous les sujets liés au développement économique des entreprises : fiscalité, charges sociales, protection des relations contractuelles, nouveaux marchés.

En 2011, cette commission s'est réunie le 3 mai et le 15 décembre. Elle a permis de faire le point sur les questions relatives aux cotisations au RSI, sur les URSSAF, sur les prestations mises à disposition des entreprises par la CAF des Yvelines, sur différentes questions fiscales.

### > Commission de formation

La commission de la formation a pour objectif de traiter tous les sujets liés à la formation initiale et continue : stages de formation continue, VAE, Bac Pro, mise en place de nouvelles formations initiales, mise en place d'un examen de matelot...

En 2011, la commission formation s'est réunie le 15 avril, le 24 juin, le 19 septembre et le 17 novembre.

### > Commission des aides

Créée en 2011, la commission des aides se réunit pour attribuer des aides financières exceptionnelles dans des cas qui n'ont pas été prévus par les délibérations du conseil d'administration et pour statuer sur des dossiers de demande pour lesquels le dossier fourni ne semble pas satisfaire l'un des critères exigés. En 2011, cette commission s'est réunie le 1er décembre 2011 et a statué sur sept dossiers.

### > Commission des finances

La commission des finances de la CNBA se réunit une à deux fois par an pour faire le point sur l'exécution du budget et contribuer à l'élaboration du budget prévisionnel de l'établissement. En 2011, cette commission s'est réunie le 27 octobre.

### > Commission de contrôle des inscriptions au registre

La commission de contrôle des inscriptions au registre se réunit pour vérifier la régularité des inscriptions ou radiations du registre, si celles-ci sont contestées. En 2011, cette commission n'a pas eu à se réunir.



La CNBA est un établissement public administratif qui présente la spécificité d'être financé quasiment exclusivement par une taxe prélevée auprès des professionnels. La CNBA ne reçoit aucune subvention publique.

### > Les ressources financières

98% des ressources de la CNBA sont constituées par la taxe CNBA. Les 2% restants sont constitués pour l'essentiel des produits de placements financiers.

L'article L4432-3 du Code des transports prévoit que « pour assurer ses missions, la Chambre nationale de la batellerie artisanale reçoit le produit d'une taxe acquittée par les entreprises inscrites au registre » des entreprises de la batellerie artisanale.

Cette taxe est « égale à 36 centimes d'euros par millier de tonnes kilométriques de marchandise générale et à 16 centimes par millier de tonnes kilométriques de marchandise spécialisée, transportée par les voies navigables situées en territoire français, à l'exception des voies navigables à statut international » (article L4432-4 du Code des transports).

La taxe est « établie et recouvrée sous les mêmes garanties et sanctions qu'en matière d'impôts directs, lors de chaque opération de transport, par Voies navigables de France, qui prélève 3 % de ces sommes pour frais d'assiette et de recouvrement » (article L4432-5 du Code des transports).

**Pour 2011, le montant total de la taxe prélevée s'élève à : 1 301 075,68 €.**

**Le montant total des recettes s'élève à : 1 336 169,78 €.**

## > Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (y compris dépenses de personnel) s'élèvent pour 2011 à 1 357 303,71 €.

Compte n°	Libellé	Montant net
60	Achats variation de stock	31 887,51 €
61	Achat de sous-traitance et services extérieurs	214 707,01 €
62	Autres services extérieurs	313 862 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	18 261 €
64	Dépenses de personnel	259 067 €
65	Autres charges de gestion courante	509 799,33 €
67	Charges exceptionnelles	2 520 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	16 971,44 €

## > Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2011 à 45 845,95 €.

Compte n°	Libellé	Montant net
20	Immobilisations incorporelles	6 195,64 €
21	Immobilisations corporelles	39 650,31 €

## LA CNBA ET LES BATELIERS





## 3.1 \\ L'assistance juridique

La CNBA a créé fin 2009 un poste de juriste. Celui-ci a pour objectif d'apporter un soutien juridique aux bateliers afin de les aider à faire respecter leurs droits : paiement du fret, versement des surestaries...

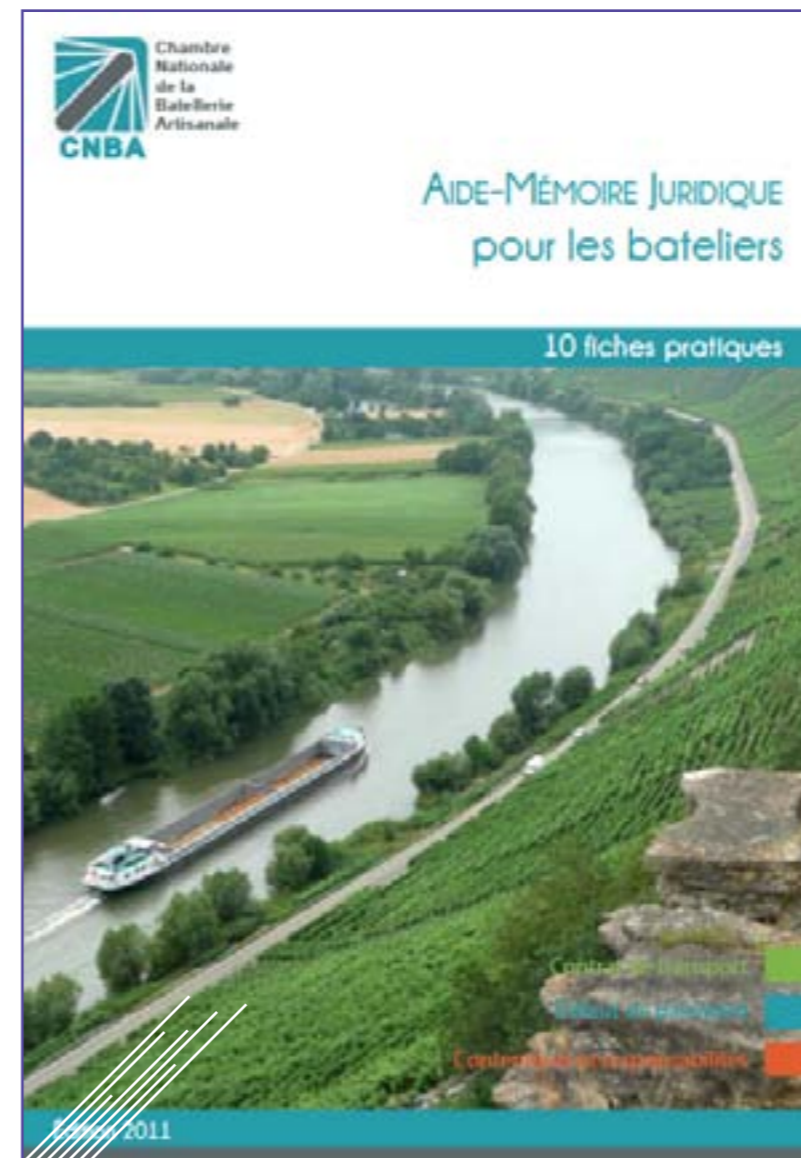
2011 a vu arriver une nouvelle juriste, Mme Caroline Ruff. Diplômée de l'université d'Aix en Provence (droit des affaires mention droit des transports), Mme Ruff a travaillé pendant trois ans au tribunal de grande instance de Strasbourg et une année chez un correspondant d'un club P&I (assurance maritime). Dans le cadre de ses études, elle a également rédigé un mémoire sur le transport fluvial.

### > Le conseil juridique

Tout au long de l'année 2011, le service juridique de la CNBA a fait l'objet de sollicitations de la part des entreprises inscrites à la CNBA, en particulier sur les sujets suivants :

- recouvrement des créances (à l'amiable ou judiciaire),
- litiges commerciaux avec les co-contractants des bateliers,
- dossier d'escroquerie concernant la délivrance de certaines certifications,
- renseignements et rédaction des contrats de travail utilisés dans le transport fluvial,
- renseignements et rédaction des contrats de transport,
- conseils juridiques pour les infractions pénales rencontrées par les transporteurs (excès de vitesse et autres verbalisations par les autorités de police fluviale),
- questions relatives aux contrats de vente de bateaux de commerce (bateaux non conformes, vices cachés).

**Votre contact « juridique »  
à la CNBA :**  
**Mme Caroline Ruff**  
**Tel : 01.43.15.91.58**  
**E-mail : ruffcnba.paris@orange.fr**



Couverture de l'aide-mémoire juridique.

### > La réalisation d'un aide-mémoire juridique

En 2011, le service juridique de la CNBA crée l'aide-mémoire juridique pour les bateliers. Ce guide présente sous forme de fiches pratiques thématiques les principales questions juridiques auxquelles sont confrontés les bateliers dans l'exercice de leur métier : élaboration d'un contrat de transport, responsabilité, règlement des surestaries, questions relatives aux contrats types, défaut de paiement... L'objectif est de permettre aux bateliers de disposer d'un outil facile d'accès, sur lequel ils peuvent s'appuyer pour répondre à un premier niveau de questions. L'objectif est d'éditer chaque année une nouvelle version, enrichie, de ce guide.

### > La poursuite des négociations pour la refonte des contrats types

La CNBA poursuit en 2011 sa participation à la commission de refonte des contrats types mise en place par le Ministère des transports. Après six réunions en 2010, ce sont 9 réunions qui ont lieu en 2011. Côté CNBA participent M. Bruno Cossiaux, président de région Est-Rhône-Saône, M. Jocelyn Dermey, président de région Bassin parisien et Mme Annie Cailliez, présidente de région Nord Pas de Calais, ainsi que la juriste de la CNBA.

## 3.2 \\ La communication (1/2)

2011 est une année d'importants changements à la CNBA en termes de communication. Fin 2010, le conseil d'administration de la CNBA avait décidé de créer un poste de chargé(e) de communication afin de développer l'information des entreprises inscrites à la CNBA et, plus généralement, la politique de communication de l'établissement.

En avril 2011, Mme Vanessa Girardeau est recrutée à ce poste. Diplômée de l'université de Paris VIII et du CELSA en communication, elle a travaillé un an dans une agence de communication et a également rédigé un mémoire sur la thématique de la mobilité dans les discours sur le *Grand Paris*. Au sein de la CNBA, elle est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des actions d'information et de communication à destination des entreprises artisanales.

### ➤ Mise en place d'une communication « numérique »

- **La newsletter bi-mensuelle :**

Adressée par e-mail à tous les bateliers ayant manifesté leur intérêt, cette lettre d'information paraît tous les quinze jours. Elle est destinée à tenir au courant les entreprises des principales actualités du moment, des prochaines échéances ; elle présente également une série de questions-réponses en fonction des sollicitations dont la CNBA a été l'objet par téléphone ainsi qu'une partie « zoom sur », qui présente de manière détaillée un sujet (technique, juridique, fiscal...) intéressant les entreprises.

- **La page Facebook :**

La présence des établissements publics sur les réseaux sociaux est un défi pour les structures publiques. A cet égard, la CNBA a valeur d'exemple. Les membres du conseil d'administration de la CNBA contribuent tout au long de l'année 2011 à l'animation de forums (publication des avis à la batellerie importants, de nouvelles sur le secteur). En parallèle, la CNBA crée sa propre page facebook, sur laquelle sont publiées de très nombreuses informations sur les actualités du transport fluvial.

**Votre contact « communication » à la CNBA :**

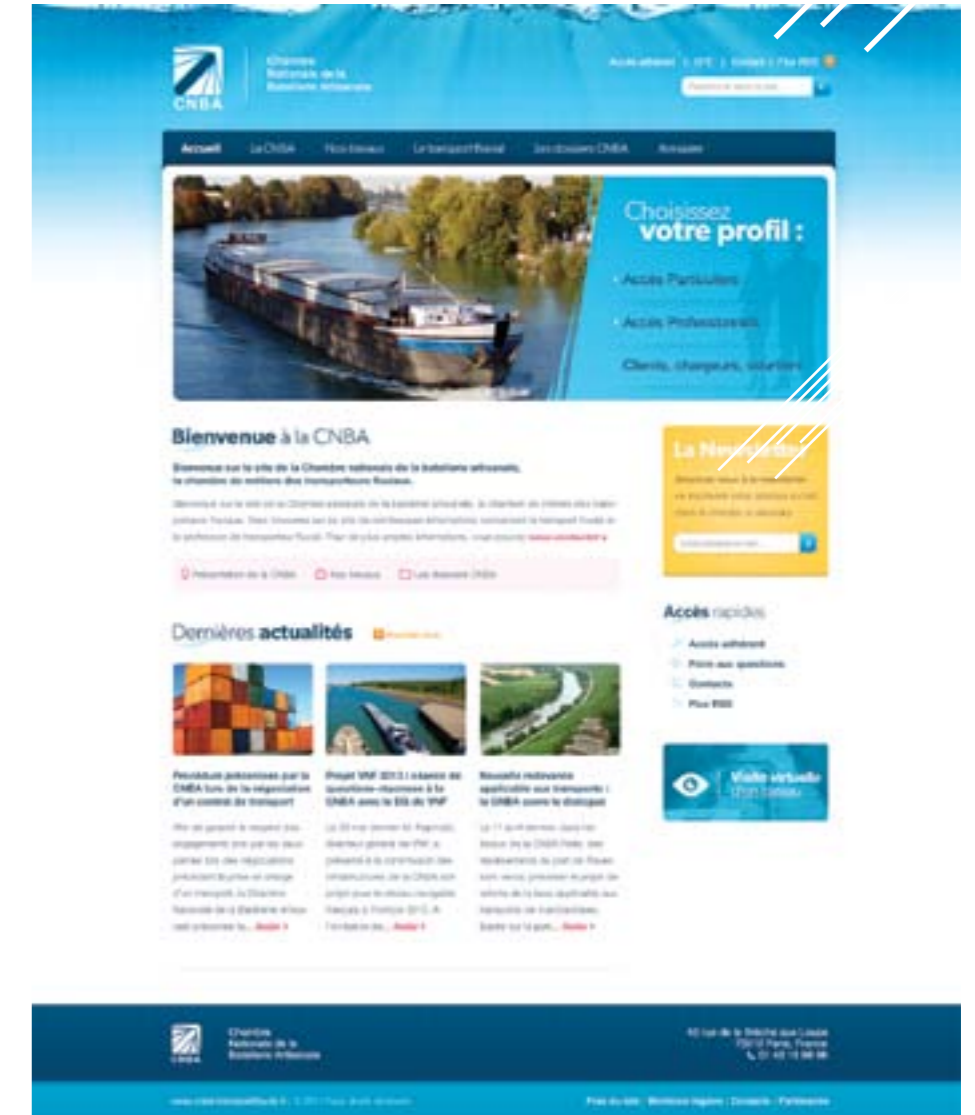
**Mme Vanessa Girardeau**  
**Tel : 01.43.15.91.57**  
**E-mail : girardeaucnba.paris@orange.fr**



**Aperçu de la newsletter de la CNBA.**

- **La refonte du site Internet :**

Développé il y a plusieurs années, le site internet de la CNBA avait besoin d'un sérieux rafraîchissement. Après une phase de consultation, un prestataire a été sélectionné durant le second semestre 2011 et les travaux d'amélioration ont débuté à la fin de l'année, pour une mise en ligne qui aura lieu début 2012. L'objectif de cette réorganisation numérique était notamment de disposer d'un site plus moderne, plus complet, plus dynamique et proposant un accès plus direct aux informations et aux documents.



**Aperçu de la première maquette du site Internet de la CNBA : [www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr)**

## 3.2 \\ La communication (2/2)

### > Renouvellement des supports de présentation

- **Le bulletin d'informations :**

Les bulletins d'informations sont des supports papier de 20 à 25 pages que la CNBA édite trois à quatre fois par an. Destinés en priorité aux entreprises, ils contiennent de nombreuses informations, notamment sur les services proposés par la CNBA. Trois bulletins ont ainsi été imprimés en 2011 (mars, juillet, décembre) et adressés à l'ensemble des entreprises, ainsi qu'aux institutions partenaires de la CNBA.

Une refonte complète de l'architecture et du contenu de ces bulletins a été développée au cours de l'année 2011 pour une mise en place effective au premier numéro de l'année 2012.

- **Les supports de communication :**

L'année 2011 a également permis la mise en place d'une nouvelle plaquette institutionnelle de la CNBA (voir ci-contre), plus visuelle et plus moderne que la précédente, qui datait elle aussi de plusieurs années.

Afin de pouvoir disposer d'une documentation plus complète lors de sa présence sur les salons, la CNBA a également fait rééditer le guide de l'Étudiant sur « Les métiers du transport fluvial ».



*Nouvelle plaquette de la CNBA.*

### > Représentation lors des salons

Du fait de ses missions de représentation des intérêts généraux de la profession de transporteur, la CNBA a été présente en 2011 sur deux types de salons :

- **Les salons grand public :**

Salons orientés « métiers », destinés à présenter à des jeunes, des personnes en reconversion professionnelle et plus généralement au grand public le métier de transporteur fluvial. A ce titre, la CNBA a notamment été présente en 2011 au « Salon des métiers » de Lille (février 2011), aux « Salons des entrepreneurs » de Paris (février 2011) et de Lyon (juin 2011) ainsi qu'au « Forum emploi et formation » d'Achères (novembre 2011).

- **Les salons professionnels :**

Salons professionnels, sur lesquels la CNBA représente le transport fluvial et les entreprises artisanales auprès d'un public de professionnels des transports et de clients potentiels de la voie d'eau. A ce titre, la CNBA a notamment participé en 2011 à la convention d'affaires « River Dating », qui s'est tenue au mois de décembre.

## 3.3 \ La formation

L'année 2011 est également une année de développement pour la CNBA dans le domaine de la formation. Fin 2010, le conseil d'administration de la CNBA avait décidé de créer un poste de chargé(e) de formation afin de coordonner ses actions dans le domaine de la formation (initiale et continue) et de mettre en place des stages de formation continue à destination des bateliers.

A la mi-avril 2011, a été recrutée Mme Christine Bleuzet à ce poste. Titulaire d'un DEA de Sciences de gestion, Christine Bleuzet a notamment été responsable du CFA Transport de Villeneuve d'Ascq (Groupe Promotrans) et est encore actuellement chargée de cours à l'École des Mines de Douai.

**Votre contact « formation »  
à la CNBA :**  
**Mme Christine Bleuzet**  
Tel : 03.27.87.78.97  
E-mail : [bleuzetcnba.douai@orange.fr](mailto:bleuzetcnba.douai@orange.fr)

### > Enquête sur la formation continue

La CNBA a mené durant la 2e moitié de l'année 2011 une enquête auprès des entreprises afin d'identifier leurs besoins en termes de formation continue. Son administration a été menée par voie électronique.

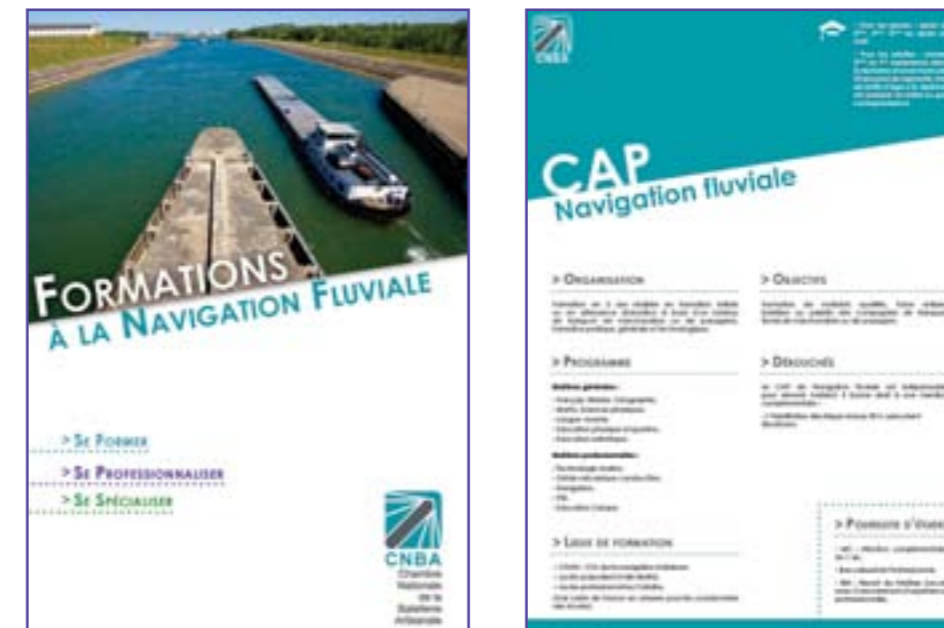
Cette enquête balayait, au travers d'une trentaine de questions, plusieurs champs : la perception des bateliers sur les formations existantes, leurs besoins en termes d'enseignements et les modalités d'apprentissage.

Parmi les sujets que les entreprises sollicitées estiment être les plus importants figurent : les langues étrangères, l'informatique et la gestion (comptabilité, fiscalité).

S'agissant des modalités, l'enquête a mis une nouvelle fois en évidence la difficulté qu'ont les bateliers à suivre des stages et la nécessité de travailler à des modalités de formation adaptées aux spécificités de la voie d'eau (enseignement à distance via CD ou e-mail).

### > Participation aux jurys d'examens :

En 2011, les membres du conseil d'administration ont participé aux jurys de certificats de capacité (permis de conduire), et d'Attestation de capacité professionnelle (ACP).



*Aperçu de la pochette formation.*

### > Création d'une plaquette sur les formations

Des questions sont régulièrement posées à la CNBA sur l'offre de formation initiale et continue dans le domaine du transport fluvial.

Afin de pouvoir délivrer une information complète, une plaquette présentant les formations au fluvial a été élaborée en 2011. Cette plaquette est remise aux personnes qui nous sollicitent sur les sujets liés à la formation et, plus généralement, qui s'intéressent aux métiers du transport fluvial. Elle est également disponible lors des salons sur lesquels la CNBA présente le métier de batelier (cf. partie précédente « communication »).

Cette pochette formation est téléchargeable sur le site Internet de la CNBA.

## 3.4 \\ L'édition

Afin d'aider les entreprises dans l'exercice de leur métier, la CNBA adresse chaque année à l'ensemble des entreprises plusieurs supports qu'elle réalise elle-même ou qu'elle commande à des organismes tiers qui prennent en charge leur réalisation.

En 2011, elle leur a notamment envoyé les documents suivants : l'agenda du marinier, l'annuaire des transporteurs fluviaux, la carte des chômages, la carte des mouillages, le lexique des termes nautiques.

**Votre contact « édition »  
à la CNBA :**  
**Mme Sophie Kulphom-Copin**  
Tel : 01.43.15.91.56  
E-mail : [copincnba.paris@orange.fr](mailto:copincnba.paris@orange.fr)

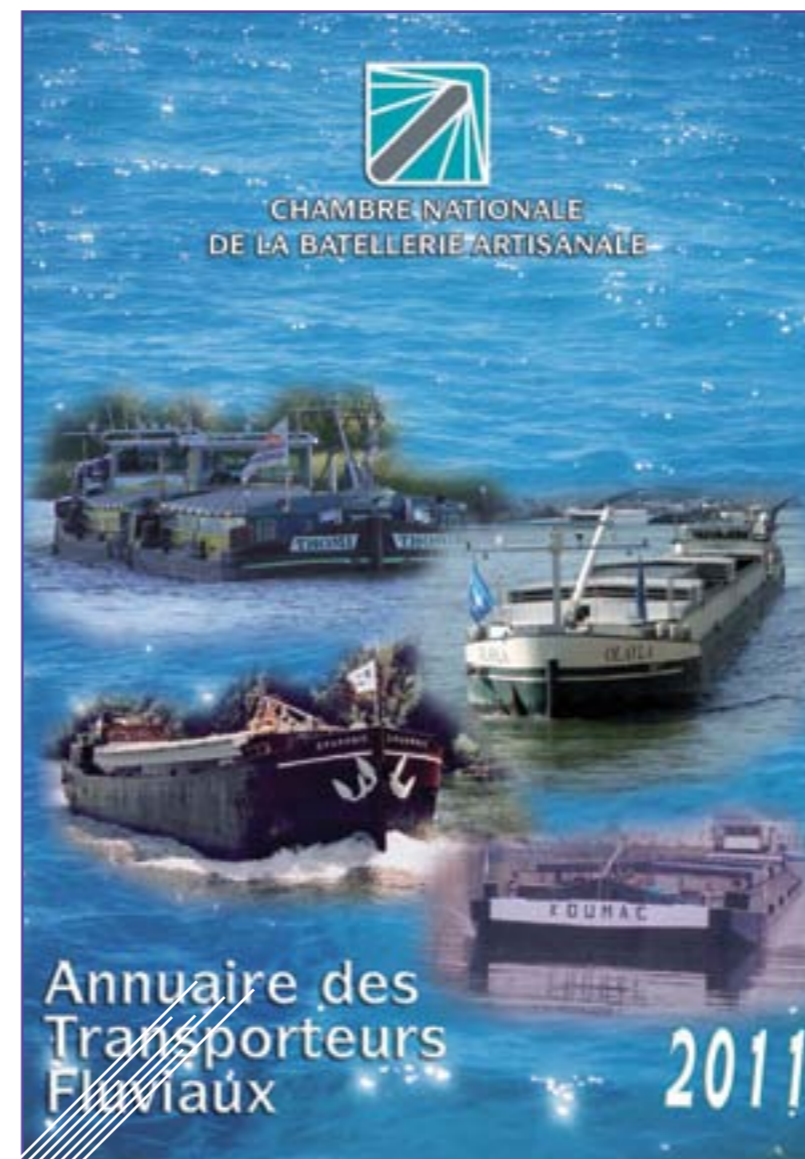
### > L'agenda du marinier

Mis au point par les Editions de la navigation du Rhin, l'agenda du marinier contient les coordonnées de nombreux organismes auxquels les bateliers peuvent avoir à faire appel (assurances, chantiers...), la liste des agences et services de VNF, les numéros de téléphone des principales écluses, la liste des courtiers, la liste des principaux numéros de téléphone à utiliser en cas de transport à l'international, les formulaires pour le décompte des frets, des pages pour la comptabilité... L'ensemble des entreprises artisanales ont reçu cet agenda début 2011.

### > Le lexique européen des termes de la navigation

La CNBA a alerté à plusieurs reprises en 2011 les pouvoirs publics au sujet des difficultés rencontrées par certaines entreprises de transport fluvial se déplaçant à l'étranger concernant la maîtrise de la langue du pays traversé, en particulier aux Pays Bas. Après plusieurs échanges, les autorités administratives françaises et néerlandaises se sont mises d'accord pour limiter les exigences de maîtrise linguistique aux expressions nautiques présentes dans un document élaboré par la Commission économique des nations unies pour l'Europe intitulé « *Vocabulaire normalisé des liaisons radio en navigation intérieure* ».

Ce document présente en cinq langues de nombreuses expressions utiles pour la navigation. La CNBA a passé une convention avec l'Organisation des Nations Unies afin de pouvoir faire reproduire ce lexique, qu'elle a ensuite adressé à l'ensemble des entreprises fin 2011.



*Couverture de l'annuaire des transporteurs fluviaux.*

### > L'annuaire des transporteurs fluviaux

Il y a plusieurs années, à l'initiative de la chargée des relations extérieures de la CNBA, Mme Sophie Kulphom-Copin, a été créé ce support destiné à faire connaître les entreprises de transport fluvial.

Durant le 2e semestre de chaque année, la CNBA contacte l'ensemble des entreprises inscrites au registre des entreprises de la CNBA afin de leur demander si elles souhaitent figurer dans l'annuaire des transporteurs fluviaux de l'année suivante.

L'annuaire des transporteurs fluviaux est un outil de promotion de la batellerie artisanale. La CNBA le distribue largement, par exemple lors des salons professionnels auxquels elle participe. L'ensemble des bateliers en sont, bien entendu, destinataires et de nombreux clients souhaitent également le recevoir pour leur faciliter la prise de contact avec les transporteurs fluviaux.

## 3.5 \\ L'assistance aux formalités administratives

La CNBA assiste également les entreprises dans de nombreuses démarches administratives, en particulier celles liées à la création, à l'inscription au registre des entreprises, aux modifications et aux radiations.

**Votre contact « Centre de formalités des entreprises » à la CNBA :**

**Mme Catherine Gérardot-Lanoë**  
**Tel : 01.43.15.91.58**  
**E-mail : lanoecnba.paris@wanadoo.fr**

### ➤ Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

Conformément à l'article R123-3 du Code de Commerce, « La chambre nationale de la batellerie artisanale crée et gère le centre compétent pour les personnes physiques et les sociétés assujetties à l'immatriculation au registre des entreprises de la batellerie artisanale ».

A ce titre, elle réalise l'ensemble des formalités nécessaires à la création et à la vie des entreprises :

- création de l'entreprise (entreprise individuelle, SARL, EURL, SAS...),
- immatriculation au registre des entreprises de la batellerie artisanale,
- modification de l'entreprise (changement de nom, changement de gérant, changement d'adresse, cessation temporaire d'activité, mention du conjoint...),
- radiation de l'entreprise.

L'année 2011 a vu :

- la création de 26 sociétés et de 11 entreprises individuelles,
- la radiation de 33 entreprises individuelles et de 5 sociétés.

Aperçu d'un document Cerfa P0 de création d'une entreprise individuelle.

### ➤ La tenue des registres

L'ensemble des formalités administratives auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) de la CNBA permet de tenir à jour les deux registres dont la CNBA est en charge :

- le registre des entreprises de la batellerie artisanale,
- le registre des patrons et compagnons bateliers.

Afin de préciser les modalités de mise à jour du registre, un projet d'arrêté a été élaboré en 2011 conjointement par la CNBA et la Direction des services de transports du Ministère des transports.

## 3.6 \\ Les aides financières

Parmi les missions réalisées par la CNBA figure le versement d'aides financières aux personnes physiques inscrites au registre des patrons et compagnons bateliers.

Votre contact « financier »  
à la CNBA :  
Mme Angelina Mendy  
Tel : 01.43.15.91.53  
E-mail : mendycnba.paris@wanadoo.fr

Les aides proposées par la CNBA sont les suivantes :

- Aides alimentaires pour les cas suivants :
  - Accident grave,
  - Maladie grave,
  - Destruction partielle du bateau,
  - Destruction totale du bateau
  - Décès.
- Aide financière pour encourager l'obtention de l'Attestation de Capacité Professionnelle (ACP),
- Aide financière pour l'accueil d'un stagiaire sur le bateau,
- Aide à la formation continue.

Type d'aide	Nombre de dossiers	Montant versé
Aide alimentaire maladie	34	52 200,00 €
Aide alimentaire décès	2	4 000,00 €
Aide alimentaire destruction bateau	12	18 750,00 €
Aide initiation 100 jours	3	3 000,00 €
Action formation initiale	17	55 000,00 €
Action formation continue	6	3 411,88 €
<b>Total</b>	74	136 361,88 €

*Répartition des aides par catégorie.*

## LA CNBA ET LE TRANSPORT FLUVIAL



## 4.1 \\ Les activités de représentation

Parmi ses missions, la CNBA assure la représentation du secteur professionnel auprès des acteurs publics comme privés.

A ce titre et au-delà de leur présence lors des conseils d'administration, des réunions de bureau et des réunions des commissions internes à la CNBA, les membres du conseil d'administration de la CNBA ont également participé à de nombreuses activités de représentation en 2011.

- **Les commissions VNF :**

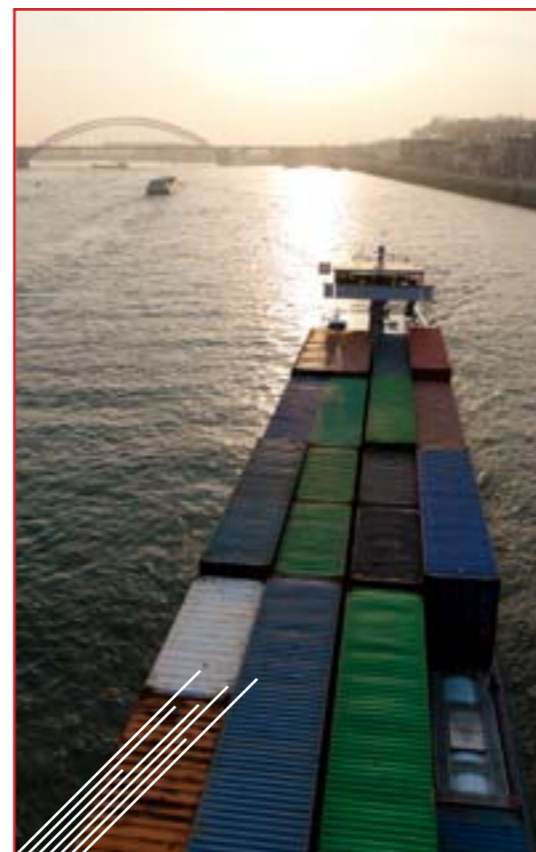
Les administrateurs de la CNBA font remonter les demandes des usagers dans le cadre des commissions de VNF : commissions nationales des usagers, commissions locales des usagers, commissions territoriales, commissions thématiques (sécurité), commissions des chômages et des mouillages.

- **L'administration d'établissement publics dit « fluviaux » :**

Participation aux conseils d'administration d'établissements publics liés au secteur professionnel : conseils d'administration du Port autonome de Paris, conseils d'administration de Voies navigables de France, commissions des marchés de Voies navigables de France.

- **Organismes participants au développement de l'offre de transport :**

Bureau de l'association Entreprendre pour le fluvial, association Fluvial Initiative, réunions avec Voies navigables de France autour du Plan d'aide à la modernisation en cours et du futur plan d'aide...



- **Organismes participants au développement de la demande de transport :**

Promofluvia, Plan Rhône, conseils d'administration du Consortium de l'Est et du Sud Est, Consortium du Nord Pas de Calais, association Saône Rhin...

- **Organismes liés à la voie d'eau :**

Comité national de l'eau, Agences de l'eau, Comités de bassins.

- **Salons professionnels :**

Participation et représentation de la batellerie artisanale et du transport fluvial dans le cadre de différents salons professionnels : salon River Dating par exemple.

- **Groupes de travail sur la refonte de la réglementation :**

Dans ce domaine, l'année 2011 a été marquée, outre les travaux autour de la refonte des statuts de la CNBA, par 9 réunions de travail conduites par la Direction des services de transports du Ministère des transports autour de la refonte du contrat type au voyage.



## 4.2 \ Information, conseil et accompagnement

Grand public intéressé par le transport fluvial, créateurs d'entreprises, chefs d'entreprises... nombreux sont les interlocuteurs qui contactent la CNBA pour obtenir des informations et des conseils. La CNBA met à leur service ses compétences et l'expertise de ses administrateurs, professionnels de la batellerie.

### > L'information sur le secteur

Tout au long de l'année, la CNBA est contactée par des personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le transport fluvial et sur la création d'entreprises. Ces personnes peuvent avoir vu une émission sur le transport fluvial, avoir lu un article dans la presse, avoir découvert ce mode de transport lors d'un salon... et souhaiter recevoir de la documentation.

Il peut s'agir d'un jeune souhaitant connaître les formations aux métiers du transport fluvial, de professionnels en reconversion souhaitant créer leur entreprise... Chaque demande est traitée par Mme Sophie Kulphom-Copin, chargée des relations extérieures de la CNBA.

### > Le conseil à la création d'entreprises

Pour les demandes plus abouties relatives à la création d'entreprises, la CNBA a reconduit en 2011 le partenariat qui la liait à l'association des « Boutiques de Gestion » et à l'association « *Entreprendre pour le fluvial* ». Ces deux associations ont vocation à aider les créateurs d'entreprises à mener à bien leur projet de création d'entreprise.

### > Le soutien technique

L'équipe administrative et les membres du conseil d'administration assurent également quotidiennement un soutien technique aux entreprises de transport fluvial en répondant à toutes sortes de questions, plus ou moins spécialisées : fiscalité, achat d'un nouveau bateau, moyens de financement, difficultés sur le réseau... A ce titre, la CNBA constitue l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des entreprises de transport fluvial.

### > L'accompagnement dans la mise en oeuvre des dispositions législatives et réglementaires

La CNBA a également accompagné tout au long de l'année 2011 les entreprises dans la mise en oeuvre des nouvelles obligations réglementaires et ou l'information sur les obligations réglementaires déjà existantes.

A titre d'exemple, on peut citer les conditions d'utilisation du Gazole non routier (GNR) rendue obligatoire à partir du 1er mai 2011, pour laquelle la CNBA a mené une consultation auprès des principaux motoristes sur les effets du nouveau carburant et a délivré une information complète aux entreprises du secteur. On peut également évoquer l'exonération de TICPE, dont bénéficient les transporteurs depuis le 1er janvier 2011, et dont les modalités de mise en oeuvre ont fait l'objet, tout au long de l'année, de très nombreuses sollicitations de la part des entreprises à l'égard de la CNBA.



## 4.3 \\ Les chantiers règlementaires

Les statuts prévoient que la CNBA a pour mission « d'émettre un avis sur les projets de loi ou de décret relatifs au transport fluvial » et qu'elle est « également saisie de toutes autres questions qui lui sont soumises par le ministre chargé des transports » (article 2).

### > Les avis

Le conseil d'administration de la CNBA a rendu les avis suivants en 2011 :

- Avis sur le projet de décret relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone,
- Avis sur le projet de réforme du titre 7 du livre 1er du Code des assurances,
- Avis sur le projet de refonte des statuts du Port autonome de Paris,
- Avis sur le projet de VNF pour la voie d'eau à horizon 2013,
- Avis sur les propositions de modification du RVBR et de l'annexe II à la directive 2006/87/CE concernant les exigences applicables aux logements,
- Avis sur un avant-projet de loi portant diverses dispositions dans le domaine des transports,
- Avis sur un projet de décret relatif à l'emploi des apprentis les dimanches et jours fériés,
- Avis sur le projet de loi relatif à Voies navigables de France,
- Avis sur un projet d'arrêté préfectoral pour le pilotage dans le Golfe de Fos,
- Avis sur un projet de décret relatif à la capacité professionnelle de transporteur fluvial en Guyane.



### > Les statuts de la CNBA

En 2011 ont été poursuivis les travaux entrepris en 2010 visant à la modernisation du décret fixant les statuts de la CNBA (décret n°84-365 du 14 mai 1984 relatif à la Chambre nationale de la batellerie artisanale).

Une réunion de travail réunissant les membres du conseil d'administration a été organisée en février et des propositions communes ont été élaborées. Des propositions de réforme ont été soumises au Ministère des transports en mars, transmission suivie de deux réunions avec le Ministère destinées à les préciser. De juillet à décembre 2011, le travail d'élaboration d'un nouveau projet de décret s'est poursuivi au sein du Ministère des transports.

### > Les réunions de coordination avec le Ministère des Transports

Afin de faire le point régulièrement avec la Direction des services de transport du Ministère des transports sur les principaux sujets du moment, et en particulier sur les questions liées à la réglementation, des « réunions de coordination » ont été instaurées en 2011 (11 mars 2011, 29 avril 2011, 26 mai 2011, 19 septembre 2011).

## POUR EN SAVOIR PLUS :

[www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr)

La CNBA, son actualité, ses activités, ses projets.

[www.facebook.com/cnba.batellerie](https://www.facebook.com/cnba.batellerie)

L'actualité du fluvial en temps réel.



### **CNBA Paris**

43 rue de la Brèche aux Loups  
75 012 Paris

01.43.15.96.96  
cnba.paris@wanadoo.fr

### **CNBA Douai**

Les Triades - ZI Douai Dorignies  
rue Becquerel - 59 00 Douai

03.27.87.54.93  
cnba.douai@orange.fr

### **CNBA Lyon**

11 quai du Maréchal Joffre  
69 002 Lyon

04.78.37.19.46  
cnba.lyon@orange.fr